

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2006**  
**Dossier n°25 : Convention de délégation de service public**  
**Château des Ducs de Bretagne**

**Intervention de Patrick PELLEN**

**Groupe Alternatifs - UDB**

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

J'interviendrais une nouvelle fois sur ce dossier au nom de l'intergroupe des Alternatifs et de l'Union Démocratique Bretonne.

Nous nous félicitons bien sûr des avancées de ce grand projet que nous soutenons. En effet, les principales interrogations et inquiétudes que nous pouvions nous poser, tant vis-à-vis de l'avenir des personnels concernés que celui du service public sont levées. Le choix du délégataire et le contenu de la convention de délégation du service public nous conviennent parfaitement. Nous avons noté avec satisfaction qu'un comité de suivi va être mis en place. Il nous paraît important que celui-ci ait un rôle actif et reconnu afin que ses membres se sentent partie prenante et impliqués dans la réussite de ce projet.

Tout comme il nous apparaît nécessaire que notre municipalité se doit de tout mettre en œuvre pour que les Nantaises et Nantais s'approprient également cette réalisation et puissent être aussi les premiers bénéficiaires de cet outil culturel, nous pensons que la réflexion à ce sujet doit se poursuivre au sein de notre conseil en collaboration avec la SEM.

Enfin un regret, nous comprenons mal que la région administrative Bretagne n'ait pas été sollicitée pour siéger au conseil d'administration de Nantes Culture et Patrimoine.

Comme je l'ai déjà dit ici, nous pensons d'une part que l'histoire, le devenir et les activités du château des Ducs de Bretagne intéressent autant les habitants de la région administrative Bretagne que ceux de notre région administrative actuelle. D'autre part, cela aurait été l'occasion de démontrer à nos concitoyens que les découpages

administratifs n'empêchent pas les coopérations entre des structures territoriales lorsqu'il s'agit de l'intérêt des populations.

Pour nous la présence de la région Bretagne administrative au conseil d'administration de la SEM faciliterait les échanges culturels, expositions, itinérantes, spectacles, colloques etc.... La zone d'attraction du château des Ducs de Bretagne serait renforcée, car la région administrative Bretagne, partie prenante, serait plus motivée pour inciter ses habitants, ses touristes à venir visiter et découvrir les activités de ce site. Je souligne également que cette présence au sein du conseil d'administration allégerait la charge financière de la Ville. Voilà donc notre seul regret, mais nous savons que rien n'est définitivement figé, tout peut évoluer et nous sommes certains de voir un jour la région Bretagne siéger à nos côtés dans cette SEM de Nantes Culture et Patrimoine à qui nous souhaitons un très bon avenir.

Je vous remercie de votre attention.